

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance extraordinaire du 18 décembre 2012

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil à 19 h 00, ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille treize, à laquelle séance sont présents :

Présents :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Marie-Noëlle Mercier-Lavoie, Conseillère
Monsieur, Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absents :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**PRIÈRE ET CONSTATION DU QUORUM, LECTURE ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 2013-12-2378

Mélissa Girard, mairesse, fait la prière d'usage et procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE l'ordre du jour et l'avis de convocation soient et ils sont, par la présente, adoptés.

**RÈGLEMENT #228-47 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE
BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES), LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR
LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT,
VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, ASSAINISSEMENT,
COLLECTE ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES AINSI QUE LA
VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE
2014.**

RÉSOLUTION 2013-12-2379

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le règlement #228-47 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2014, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTION ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-12-2380

Il est proposé par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 20.

Mélissa Girard,
Mairesse

Marcelle Pedneault,
Directrice générale